



Le 24 janvier 2024

Non aux franchises médicales, à leur doublement !

Pas encore de ministre spécifiquement en charge de la santé dans le monstre ministériel de C. Vautrin, alliant santé et travail mais déjà un signal fort d'allégeance à Bercy, à la réduction des dépenses publiques de santé.

Après les annonces trompeuses du premier ministre à Dijon, recyclant des milliards pour la santé, déjà prévus dans la loi de programmation annuelle, c'est conjointement que le ministère des finances et celui de la santé, du travail et des solidarités ont annoncé ce lundi 22 janvier la mise en place du doublement des franchises médicales pour fin mars.

Comment concevoir que l'on demande 50 centimes en plus par boîte de médicament au malade alors que les laboratoires pharmaceutiques arrosent leurs actionnaires, sans même assurer l'approvisionnement des médicaments indispensables les moins rentables ? Le gouvernement ferait mieux de reprendre le contrôle de la recherche et de la production, en allant vers un pôle public du médicament.

Comment accepter de payer un euro de plus les analyses médicales et les radios, alors que la finance gangrène ces secteurs à tel point que l'académie de médecine soulève des questions éthiques.

Et la franchise serait de 4 euros pour un transport sanitaire, alors que l'incurie des politiques gouvernementales entraîne des fermetures de services de proximité, éloigne la population des lieux de soins.

Tandis que les inégalités sociales de santé s'aggravent dans notre pays, il s'agit d'une mesure qui, comme tout forfait, pénaliserait davantage celles et ceux qui ont le moins, les étudiants, les précaires, les retraités à faible revenu. En freinant l'accès aux soins, elle laisse la maladie s'aggraver, un risque inacceptable humainement et source de dépenses supplémentaires.

Elle confirme la volonté gouvernementale de changer les principes de la protection sociale en France, d'oublier la devise de la Sécurité Sociale où chacun cotise selon ses revenus et reçoit selon ses besoins, pour aller vers une société du chacun pour soi, faisant fi de la solidarité, indissociablement liée à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, la devise de notre République.

La Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité s'oppose aux franchises médicales et à tous les restes à charge. Elle appelle le gouvernement à revenir sur cette mesure inique.



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne - 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Guillaume GRANDJEAN guillaume.grandjean38@gmail.com

Adresse : 11 rue Edouard Vaillant - 45120 Chalette sur Loing - Tel 06 58 94 04 10

Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landassfr.fr

Adresse : 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes - Tél : 07 50 45 06 87

Site : <http://coordination-defense-sante.org/> Facebook <https://www.facebook.com/Coordinationdefensesante> X : @CoordNatcomiteH

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org